Voluntary Sector Initiative

Taking the Accord Forward:

The First Report to Canadians
on Implementing An Accord
Between the Government of Canada
and the Voluntary Sector

Report of the Joint Steering Committee

December 2003

Voluntary Sector

Canada

104-02290/

Taking the Accord Forward:

The First Report to Canadians
on Implementing An Accord
Between the Government of Canada
and the Voluntary Sector

December 2003

National Library of Canada cataloguing in publication data

Voluntary Sector Initiative (Canada)

Taking the Accord forward: the first report to Canadians on implementing an Accord between the government of Canada and the voluntary sector

Text in English and French on inverted pages.
Title on added t.p.: Bâtir des liens avec l'Accord.
Issued also on the Internet.
ISBN 0-662-67845-1
Cat. no. CH4-81/2003

1. Voluntarism - Government policy – Canada.
2. Nonprofit organizations – Government policy - Canada.
3. Charities - Government policy – Canada.
I. Canada.
II. Title.
III. Title : Bâtir des liens avec l'Accord.

HV105.V66 2003 361.3'7'0971 C2003-980339-2E

Table of Contents

A MESSAGE FROM THE JOINT STEERING COMMITTEE . . 2

A. THE CONTEXT FOR CHANGE 4

B. OUR ACHIEVEMENTS SO FAR 8

A Solid Foundation 8
Awareness is Key 10
Putting the Codes to Work 12
Tracking our Progress 15
A Shared Journey 17

C. PRIORITIES FOR THE FUTURE 18

A Message from the Joint Steering Committee

In many ways, this report is an important milestone. First and foremost, it fulfills the two sectors' commitment to report on progress in implementing *An Accord Between the Government of Canada and the Voluntary Sector*. As the first formal accounting since the Accord was signed in December 2001, it also provides a benchmark for measuring future progress as the two sectors put in place the products, processes and spirit of good will that the Accord envisioned.

In one sense, the Accord and Codes of Good Practice were the culmination of more than two years of collaboration, effort and enthusiasm. Working together, the two sectors identified values, principles and practices that would guide their relationship into the future. In another important sense, however, the real work of implementing the Accord and Codes has just begun. That work will be in making the kind of cultural changes in both sectors that support a vibrant, mutually supportive relationship benefiting all Canadians. And, as experience has taught us, the kind of changes we envision cannot be achieved quickly or easily.

MEMBERSHIP

- Eileen Sarkar, Canadian Heritage (Co-chair)
- Monica Patten, Voluntary Sector Forum (Co-chair)
- Yvonne Atwell, Atlantic Centre of Excellence for Women's Health
- Darlene Bessey, YWCA of Canada
- Scott Broughton, Health Canada
- Mary Carman, Industry Canada
- Gordon Floyd, Canadian Centre for Philanthropy
- Marcel Lauzière, Canadian Council on Social Development
- Bill McCloskey, Canada Customs and Revenue Agency
- Mike Sheridan, Statistics Canada
- Shauna Sylvester, IMPACS
- Andrew Treusch, Human Resources Development Canada

Clearly, one of the challenges will be to identify the funds that are needed for implementation initiatives to proceed. Another is meeting the diverse needs of organizations with a range of mandates, cultures and experience. For example, we've heard from many organizations in both sectors that they already devote time and energy to the relationship, collaborating with the "other" on key issues, sharing information and resources, and exploring new ways of drawing on each other's unique insights and skills. Others are seizing the day, using the information and tools provided to elevate the relationship to a new level.

Over the past year, we've put in place some of the building blocks for change – our governing bodies are up and running, training tools and approaches have been developed and we've started to get the word out to government departments and agencies, and voluntary sector organizations across the country. On the federal government side, the Clerk of the Privy Council has taken a strong stance in support of implementation, making deputy heads of all departments and agencies accountable for putting the Accord and Codes into action.

Because we're in it for the long haul, one of the principles that has guided this recent work is that it's not always about doing *more*, but about doing *better*. With that in mind, we've taken an incremental approach to achieving our vision, one that allows us to review progress, build on our successes and move forward with conviction.

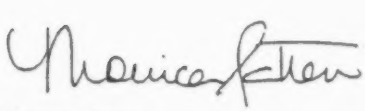

Monica Patten
Co-Chair

Eileen Sarkar
Co-Chair

A. The Context for Change

A vital pillar of Canadian society, the voluntary sector is a major social and economic force in this country – for example, consider that the sector

- employs approximately 1 million people
- is supported by 6.5 million volunteers
- includes 180,000 incorporated organizations
- has annual revenues of $90 billion and assets of $109 billion

In June 2000, the federal government announced the Voluntary Sector Initiative (VSI), a joint endeavour designed to better serve the needs of Canadians by strengthening the capacity of the voluntary sector and enhancing its relationship with the Government of Canada.

Unique in its "jointness," the VSI invited more than 125 representatives of both sectors to sit at joint tables that focussed on key areas, such as strengthening the relationship between the two sectors, enhancing the capacity of the voluntary sector and improving the regulatory environment in which the sector operates.

About the Accord

From the outset, a major focus of the VSI was the development of a joint accord, or framework agreement, that would provide visible and concrete recognition of the importance of the relationship between the two sectors. Over its almost two-year lifespan (September 2000 to July 2002), the Accord project was guided by the Joint Accord Table, a collaborative working group composed of an equal number of senior executives from the federal government and the voluntary sector. The Table was assigned responsibility for two tasks: developing an accord between the two sectors and creating implementation tools and mechanisms to give it life.

THE VSI: A BIG PICTURE VIEW

As it moves towards the end of its five-year mandate, the VSI continues to make progress on its commitments. Following is a sampling of recent initiatives:

- In today's information-driven age, voluntary sector organizations need to be able to collect and manage data effectively. *Information management/information technology* (IM/IT) projects are under way to deliver technology training and support, change funding practices, facilitate access to funding, build a portal and raise IM/IT awareness.
- Recommendations on *streamlining the regulatory framework* for charitable organizations were developed by federal government and voluntary sector representatives in a joint process. Of note as well is a simplified tax reporting form for charities and new policy guidelines on political activities.
- The first program to be developed as a follow-up to the work of the VSI's joint tables, the *Canada Volunteerism Initiative*, showcases the potential of a joint relationship between the two sectors. Designed jointly, it will improve the capacity of organizations to benefit from the contribution of volunteers; encourage Canadians to participate in voluntary organizations; and enhance the experience of volunteering.
- A number of initiatives are under way to *build capacity* within the voluntary sector. For example: a Web site (www.hrvs-rhsbc.ca) provides valuable human resource information; voluntary sector organizations can now access information on the skills and competencies that sector leaders require; an exchange program between the federal government and the voluntary sector offers both sectors a unique on-the-job learning opportunity; and best practice case studies provide a wealth of information on financing/resourcing issues for voluntary sector organizations.
- More information is needed on the people, organizations and processes that power the voluntary sector. Two *major national surveys* are helping to build an inventory of facts and figures on the sector.

Signed on December 5, 2001, *An Accord Between the Government of Canada and the Voluntary Sector* is a landmark agreement signaling the beginning of an enhanced relationship between the two sectors. For the first time ever, the Accord identifies common values and principles to guide the working relationship between the sectors and commits each sector to building that relationship. The product of extensive research and consultation, as well as spirited, informed debate and discussion, the Accord strengthens the ability of both sectors to enhance quality of life in Canada and provides a legacy that will last well into the future.

EXTRACT FROM THE SPEECH FROM THE THRONE

It [the Government of Canada] will put into action the accord it signed with the voluntary sector last December, to enable the sector to contribute to national priorities and represent the views of those too often excluded.

(September 30, 2002)

THE BUILDING BLOCKS

The Accord sets out common values and principles to shape future practices:

Values:

- democracy
- active citizenship
- equality
- diversity
- inclusion
- social justice

Principles:

- independence
- interdependence
- dialogue
- co-operation and collaboration
- accountability to Canadians

Making it work

Part of the Accord's strength is its recognition of the need for practical measures to move its provisions forward. With this in mind, it calls for organizational structures, processes and tools for implementing the Accord, and monitoring and reporting on progress in specific areas. In particular, section V, "Taking the Accord Forward," commits the voluntary sector and the federal government to achieving results in five essential areas. These activity areas form the basis of the reporting framework for this report:

- *A solid foundation:* setting up organizational structures in the federal government and the voluntary sector to put the Accord into action;
- *Awareness is key:* raising awareness of the Accord within the voluntary sector and the federal government, as well as among Canadians;
- *Putting the Codes to work:* developing codes of good practice to help guide interactions between the two sectors;
- *Tracking our progress:* establishing processes for monitoring the Accord, reporting to Canadians about progress and moving forward on priorities; and
- *A shared journey:* holding regular meetings between ministers and sector representatives to discuss progress and plans.

The following section provides an overview of the two sectors' progress in each of these five areas.

B. Our Achievements So Far

Over the past year, the voluntary sector and the Government of Canada have made progress in bringing the Accord to life. Most of their efforts in this early stage of implementation have focussed on laying the groundwork for successful implementation of the Accord across the federal government and in the thousands of voluntary sector organizations around the country. That means building the structures and processes required to oversee both joint and individual initiatives. It also means raising awareness about the importance of renewed working relationships and the essential role that the Accord can play in moving those relationships forward. Much of the two sectors' work in this area has focussed on the Codes of Good Practice, practical tools designed to guide the sectors' evolving relationship as they explore new ways of working together in the areas of funding and policy dialogue.

The following is a description of the two sectors' major accomplishments in the five priority areas set out in the Accord. Many of the progress markers indicated in the sidebars summarize key findings from separate research initiatives conducted by each of the sectors during the summer of 2003 (see *Tracking our Progress, p.15*). For a more detailed accounting of these and other achievements of the federal government and the voluntary sector, see the background papers to this report, which are available on the VSI Web site at www.vsi-isbc.ca.

A SOLID FOUNDATION

Appropriate organizational structures in the Government of Canada and the voluntary sector to give effect to the provisions of the Accord

(An Accord Between the Government of Canada and the Voluntary Sector, December 2001)

Effective organizational structures – both joint and separate – are essential to guide the work of implementing the Accord and the Codes of Good Practice. In reflecting on the structures and processes that would best serve the VSI's interests during its second phase, both sectors took into account the lessons learned during the Initiative's first years.

- *Ministerial Consultative Committee (MCC):* Led by the Minister of Canadian Heritage, the Honourable Sheila Copps, the MCC has a mandate to meet annually with the voluntary sector to review results, report to Canadians on the status of the relationship and guide future work. The Honourable Jane Stewart, Minister of Human Resources Development Canada, is vice-chair of the Committee.
- *Voluntary Sector Forum:* Composed of 22 voluntary sector leaders from across Canada, the Forum oversees the continuing work of the VSI – including implementation of the Accord and Codes. Chaired by Monica Patten, the Forum also co-ordinates the sector's response on key issues and directs outreach activities to enhance the sector's involvement in the VSI.
- *Assistant Deputy Minister Steering Committee:* Committee members, representing key departments and all central agencies, provide advice to the MCC and horizontal leadership for the VSI. The Committee also offers strategic direction to government members of the Joint Steering Committee and ensures that the interests of the broader federal community are taken into account in VSI initiatives. Eileen Sarkar, Assistant Deputy Minister, Canadian Heritage, and Andrew Treusch, Assistant Deputy Minister, Human Resources Development Canada, serve as chair and vice-chair, respectively.

PROGRESS MARKERS

In the federal government:

- Most federal departments/ agencies have named a champion responsible for implementing the Accord and Codes.
- In April 2003, an inter-departmental meeting brought together 41 federal institutions to discuss implementation measures.

In the voluntary sector:

- The Voluntary Sector Forum established a sub-committee specifically charged with monitoring progress on implementing the Accord and Codes.

- *Joint Steering Committee (JSC):* Made up of 12 senior representatives, six from the federal government and six from the voluntary sector, this group co-ordinates and oversees the work of the VSI. In addition to guiding implementation and monitoring the Accord and Codes of Good Practice, the JSC serves as a forum for identifying and exploring important new issues that arise in either sector. The JSC has met in February, June and November 2003 and is scheduled to meet quarterly until the VSI comes to an end in March 2005.

As a measure of the Government of Canada's commitment to implementing the Accord, the Clerk of the Privy Council has made departmental deputy ministers accountable for progress through their performance agreements. To assist them, each Deputy Minister has been called on to identify a senior official or champion responsible for promoting the Accord and Codes, and for leading by example. Champions are now in place in virtually all federal departments and agencies.

On the Government side, staff support for voluntary sector issues and for promotion of the relationship between the two sectors is housed in Canadian Heritage. For its part, the Forum is assisted by a small staff with responsibility for providing strategic advice, research and administrative support.

AWARENESS IS KEY

Ongoing actions to increase awareness about the Accord within the sector and the Government of Canada, and among Canadians
(An Accord Between the Government of Canada and the Voluntary Sector, December 2001)

One of the first steps to implementing the Accord – and the Codes of Good Practice – is to raise awareness among voluntary sector and government representatives of how the Codes can be used to enhance the working relationships between the two sectors. With this in mind, the two sectors have focussed much of their attention over the past year on developing materials designed to promote understanding of the Accord and some of the practical ways to put its principles and commitments into action.

PROGRESS MARKERS

In the voluntary sector:

- Many organizations use the VSI Web site and the Forum's Web site and newsletters to get information about the Accord and Codes.
- Other information sources include voluntary sector networks and member organizations, and resource centres. Some respondents to the sector's 2003 survey said they obtained their information first-hand, by serving as members on VSI committees and Joint Tables.

In the federal government:

- More than three quarters of the departments/agencies responding to the 2003 questionnaire have developed a departmental awareness strategy or are planning to do so.
- Many departments/agencies have contacted the federal government's focal point, Canadian Heritage, to obtain tools and resources for building awareness.

Practical tools

One of the tools available to departmental champions – and voluntary sector representatives – is a 10-minute video that provides background on and context for the Accord, as well as some case study examples on how to make the Codes work "on the ground."

Other tools to raise awareness include a plain-language workbook on the Codes of Good Practice, which offers checklists and a variety of exercises to help voluntary sector and government apply the Codes in their daily work. *The Rubber and the Road: A Workbook for Implementing the Codes of Good Practice* is a resource that was developed jointly by Canadian Heritage and the Voluntary Sector Forum. A CD-ROM containing the workbook, the video and a training presentation on the Accord and Codes has been distributed to all departmental champions. The tools are also available to voluntary sector organizations through the Voluntary Sector Forum.

Training the trainer
This past summer, Canadian Heritage and the Voluntary Sector Forum collaborated to develop training materials and workshops and to design "train the trainer" sessions on bringing the Accord and Codes of Good Practice to life. In addition to giving participants essential background information, the interactive workshops provide a detailed introduction to using *The Rubber and The Road* workbook. More than 100 people from both sectors took part in the first of these workshops, held in Fredericton early in the fall of 2003.

PUTTING THE CODES TO WORK

Codes or standards of good practice to help guide interactions between government departments and voluntary sector organizations on aspects of the relationship such as policy dialogue, funding, and other issues as identified
(An Accord Between the Government of Canada and the Voluntary Sector, December 2001)

When the federal government and the voluntary sector signed the Accord in December 2001, they knew their work was just beginning. The Accord built a strong foundation for a renewed relationship between the two sectors. But how would it play out in the hundreds of daily interactions between the sectors?

ON FUNDING

Grounded in the recognition that the sectors must be accountable to Canadians, *A Code of Good Practice on Funding* also acknowledges the need to ensure the voluntary sector's sustainable capacity. The Code identifies specific measures to make funding arrangements between the two sectors more flexible and consistent. Over time, and supported by continuing communication between the sectors, these practices will become the basis of a renewed funding relationship between the two sectors.

Bringing the Accord to life

That's where the Codes of Good Practice come in. Developed in a joint process and endorsed by both sectors in October 2002, the Codes of Good Practice are designed to guide the sectors' evolving relationship as they explore new ways of working together in the areas of policy dialogue and funding. The Codes are a resource of tangible, concrete ideas about how to take the spirit and guidelines of the Accord and make them real in both government and voluntary sector organizations. Tools to achieve positive and lasting change, the Codes are about building relationships, improving practices, looking for common ground and accepting one another's differences. They're also about making Canada a better place to live by improving policies and programs for Canadians. As "living documents," the Codes will evolve over time to reflect the daily work experiences of government and voluntary representatives.

ON POLICY DIALOGUE

The best practices set out in *A Code of Good Practice on Policy Dialogue* are based on the premise that the Government's policies and programs are better when they benefit from the voluntary sector's experience, expertise and knowledge. They describe practical ways in which government departments and agencies, and voluntary sector organizations can deepen their policy dialogue and improve public policies.

Among the good practices cited is striving for a better understanding of one another's broad policy objectives. The Code also commits the federal government to reviewing its major policy and program proposals using a voluntary sector lens or analytical framework.

A network of champions

One way the federal government is getting the message out is through its network of champions. Made up of senior officials charged with putting in place the Accord and Codes of Good Practice, the network met in the spring of 2003 to discuss departmental implementation plans, as well as some of the major challenges and opportunities that departments are likely to encounter as they work to implement the Accord and Codes. These champions will continue to play an important role in implementation initiatives across the federal government.

PROGRESS MARKERS

In the voluntary sector:

- Awareness in the voluntary sector is relatively low. Among those who responded to the sector's 2003 survey, awareness was highest for the Accord, lower for the Code on Funding and lowest for the Code on Policy Dialogue.
- The suggestions that respondents offered for building awareness focussed on, for example, targeting additional groups and using a range of mechanisms to reach out to people.

In the federal government:

- The Government's 2003 questionnaire showed that, over the past year, about half a dozen departments/agencies have made exceptional progress in implementing the Accord and Codes. For example, they have conducted extensive reviews of funding agreements with the voluntary sector to improve their efficiency and effectiveness, circulated good practices within the department and initiated projects aimed at engaging non-traditional and diverse groups in the policy making process.
- Among the suggestions departments/agencies offered for improving implementation was to ensure that successes and good practices are shared across the Government.

A collaborative effort
Working together, the two sectors have developed practical tools for putting the Codes to work, including a 10-minute video highlighting case studies of the Codes in action and a plain-language workbook to help voluntary sector and government understand how to apply the Codes in their daily work (see Awareness is Key, p.10).

Documenting good practices
A preliminary scan of both federal departments and voluntary sector organizations has helped identify a number of good practices in individual organizations. These practices illustrate some of the creative and practical ways that organizations in both sectors are applying the Codes. Summaries of the good practices will be distributed in the coming year to serve as a catalyst for changes in other departments and agencies.

TRACKING OUR PROGRESS

Processes for monitoring the Accord, reporting to Canadians on the status of the relationship and the results that have been achieved, resolving disputes, agreeing on next steps, and discussing the strategic opportunities for future collaboration
(An Accord Between the Government of Canada and the Voluntary Sector, December 2001)

The Accord commits the federal government and the voluntary sector to monitor their progress as they move toward an enhanced relationship. To meet this commitment, each sector has put in place monitoring processes and a reporting framework geared to its unique needs and characteristics. As well as informing the two sectors' governing bodies – and Canadians – about how implementation efforts are progressing, the reporting strategies are also designed to provide essential input as the sectors set priorities for future work.

WHO WE HEARD FROM...

...in the voluntary sector

- 110 representatives of sector organizations
- about half operating at the local level, nearly a quarter at the national or provincial levels and a small number with an international focus
- the majority provide programs or services, public information and education, or advocacy
- wide geographic representation
- annual budgets ranged from less than $1500 to $130 million

...in the federal government

- 49 departments and agencies
- the majority described vibrant, meaningful interaction with the sector; a minority reported limited or non-existent relationships
- reporting institutions reflected the broad scope of relationships with the voluntary sector – in terms of both policy dialogue and the funding relationship

Hearing from federal departments

On the government side, a questionnaire, based on the five key areas set out in the Accord, was distributed to 57 federal institutions in July 2003. By the fall, a total of 49 departments and agencies had responded. The results, highlighted in this report, provide a preliminary measure of how well the Accord and Codes are being integrated into federal government business. For a more detailed review of the federal government's findings, see *Background Paper: Government of Canada Implementation* at www.vsi-isbc.ca.

Talking with the voluntary sector

For its part, the Voluntary Sector Forum conducted a survey of Canadian voluntary sector organizations to determine awareness levels about the Accord and Codes and whether organizations used them in their day-to-day work. The survey was sent to over 2000 individuals who subscribe to the Voluntary Sector Forum newsletter. In addition to providing baseline input on areas of strength and weakness, the results have been used to help identify the sector's future priorities for implementing

PROGRESS MARKERS

In the voluntary sector:

- The majority of sector respondents characterized their relationship with the federal government as "good."
- More than half said there had been either "no change" or an improvement in the relationship over the past year.
- Concerns raised included: increased demands (e.g., reporting, deadlines); reduced funding; increased bureaucracy; and relationship difficulties (high staff turnover in government).

In the federal government:

- Most departments/agencies responding to the questionnaire indicated they have regular meetings with voluntary sector organizations at the program level.
- Many responding departments/agencies reported that the Minister or Agency Head had met with representatives of voluntary sector organizations during the past year.

the Accord and Codes. Some of the major findings from the voluntary sector survey are presented in this report. For more details, see *Background Paper: Voluntary Sector Implementation* at www.vsi-isbc.ca.

A SHARED JOURNEY

A regular meeting between Ministers and sector representatives to discuss the results that have been achieved
(An Accord Between the Government of Canada and the Voluntary Sector, December 2001)

Both sectors are committed to meeting at the highest levels to review their progress in implementing the provisions of the Accord. A forum for this review, the first annual meeting between the Ministerial Consultative Committee and members of the Voluntary Sector Forum is planned for 2004. When they meet, ministers and voluntary sector representatives will take the opportunity to review the progress made and to renew their commitment to the plans and priorities identified for the upcoming year.

C. Priorities for the Future

Over the past year, the federal government and the voluntary sector began the process of implementing the Accord and Codes of Good Practice. As this report describes, the two sectors have succeeded in building a strong foundation for the work that lies ahead. Looking to the future, the sectors will continue their joint commitment to implementation, working together to put in place essential tools and processes, and to promote a spirit of good will across the federal government and in Canadian voluntary sector organizations. More specifically, the two sectors will:

- continue to build the relationship;
- identify, use and promote good practices and lessons learned;
- hold a regular meeting between the Ministerial Consultative Committee and voluntary sector representatives;
- hold a meeting between voluntary sector representatives and departmental champions;
- continue to advance collaborative work with respect to regulation and taxation of charities, capacity building and strategic investment; and
- collaborate to advance other commitments including an agreement on next steps, the development of a voluntary sector lens and the examination of models for dispute resolution.

Initiative sur le secteur bénévole
et communautaire

Bâtir des liens avec l'Accord :

Le premier rapport à l'intention des Canadiens et des Canadiennes sur la mise en œuvre de l'Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire

Rapport du Comité directeur conjoint
Décembre 2003

Secteur bénévole et communautaire

Canada

Bâtir des liens avec l'Accord :

Le premier rapport à l'intention des Canadiens et des Canadiennes sur la mise en œuvre de l'Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire

Décembre 2003

Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (Canada)

Bâtir des liens avec l'Accord : le premier rapport à l'intention des Canadiens et des Canadiennes sur la mise en œuvre de l'Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire

Texte en anglais et en français disposé tête-bêche.
Titre de la p. de t. addit. : Taking the Accord forward.
Publ. aussi sur l'Internet.
ISBN 0-662-67845-1
No de cat. CH4-81/2003

1. Bénévolat – Politique gouvernementale – Canada.
2. Associations sans but lucratif – Politique gouvernementale – Canada.
3. Œuvres de bienfaisance – Politique gouvernementale – Canada.
I. Canada.
II. Titre.
III. Titre : Taking the Accord forward.

HV105.V66 2003 361.3'7'0971 C2003-980339-2F

Table des matières

UN MESSAGE DU COMITÉ DIRECTEUR CONJOINT 2

A. LE CONTEXTE DU CHANGEMENT 4

B. NOS RÉALISATIONS À CE JOUR 8

Une base solide 8
La sensibilisation est essentielle 11
La mise en œuvre des Codes 13
Le suivi des progrès 16
Une aventure commune 19

C. PRIORITÉS POUR L'AVENIR 20

Un message du Comité directeur conjoint

Le présent rapport constitue, à bien des égards, une étape importante. D'abord et avant tout, il permet aux deux secteurs de respecter leur engagement concernant la reddition de comptes sur l'évolution de la mise en œuvre de l'*Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire*. Comme il s'agit de la première reddition de comptes depuis la signature de l'Accord en décembre 2001, le rapport constituera un point de repère pour mesurer l'évolution future, à mesure que les deux secteurs mettront en place les produits, les procédés et l'esprit de bonne volonté prévus dans l'Accord.

L'Accord et les Codes de bonnes pratiques constituaient l'aboutissement de plus de deux années de collaboration, d'efforts et d'enthousiasme. Les deux secteurs ont, en collaboration, déterminé les valeurs, les principes et les pratiques qui orienteraient leurs relations à l'avenir. D'une certaine façon, le travail concret lié à la mise en œuvre de l'Accord et des Codes ne fait que commencer. Ces mesures entraîneront des changements culturels dans les deux secteurs qui favoriseront une relation vivante et mutuellement bénéfique dont profiteront tous les Canadiens et Canadiennes. Soulignons aussi que, comme notre expérience nous l'a enseigné, ce type de changement ne survient pas rapidement, ni facilement.

MEMBRES :

- Eileen Sarkar, Patrimoine canadien (coprésidente)
- Monica Patten, Forum du secteur bénévole et communautaire (coprésidente)
- Yvonne Atwell, Centre d'excellence pour la santé des femmes de l'Atlantique
- Darlene Bessey, YWCA du Canada
- Scott Broughton, Santé Canada
- Mary Carman, Industrie Canada
- Gordon Floyd, Centre canadien de philanthropie
- Marcel Lauzière, Conseil canadien de développement social
- Bill McCloskey, Agence des douanes et du revenu du Canada
- Mike Sheridan, Statistique Canada
- Shauna Sylvester, IMPACS
- Andrew Treusch, Développement des ressources humaines Canada

Manifestement, l'une des difficultés consistera à trouver les fonds requis pour entamer les initiatives de mise en œuvre. Il faudra aussi répondre aux besoins des organismes, qui ont différents mandats, différentes caractéristiques culturelles et différentes expériences. Par exemple, un grand nombre d'organismes des deux secteurs nous ont dit qu'ils consacraient déjà beaucoup de temps et d'énergie aux liens et à la collaboration avec l'autre sur des enjeux importants, au partage d'informations et de ressources, et à l'exploration de nouvelles façons de profiter des compétences et des connaissances uniques de chacun. D'autres organismes profitent de chaque occasion, et utilisent l'information et les outils fournis pour faire progresser leurs relations.

Au cours de la dernière année, nous avons mis en place une partie des assises sur lesquelles nous construirons le changement : nous avons mis sur pied des organismes directeurs, qui ont commencé à travailler, nous avons élaboré des outils et des méthodes de formation, et nous avons commencé à transmettre la nouvelle aux organismes et ministères du gouvernement, de même qu'aux organismes du secteur bénévole et communautaire de partout au pays. Du côté du gouvernement du Canada, le greffier du Conseil privé a joué un rôle important dans la mise en œuvre, puisqu'il a rendu les sous-ministres et administrateurs généraux de tous les ministères et organismes responsables de la mise en œuvre de l'Accord et des Codes.

Comme nous nous sommes engagés pour longtemps, l'un des principes sur lequel est fondée notre approche veut qu'il faille parfois chercher à faire *mieux*, plutôt que *plus*. Compte tenu de ce principe, nous avons adopté une méthode progressive pour concrétiser notre vision, une méthode qui nous permet d'évaluer nos progrès, de nous appuyer sur nos réussites et d'avancer avec conviction.

Monica Patten

Coprésidente

Eileen Sarkar

Coprésidente

A. Le contexte du changement

Pilier essentiel de la société canadienne, le secteur bénévole et communautaire constitue une force économique et sociale importante au pays si l'on pense, par exemple, que le secteur :

- emploie environ un million de personnes;
- dispose de l'aide de 6,5 millions de bénévoles;
- inclut 180 000 organismes constitués en société;
- a des revenus annuels de 90 milliards de dollars, et un actif de 109 milliards de dollars.

En juin 2000, le gouvernement du Canada a annoncé la création de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (ISBC), initiative conjointe destinée à mieux répondre aux besoins des Canadiens et Canadiennes en renforçant les moyens d'action du secteur bénévole et communautaire et en améliorant ses relations avec le gouvernement du Canada.

L'ISBC, que son caractère conjoint rend unique, a invité plus de 125 représentants des deux secteurs à siéger à des tables conjointes pour réfléchir à des aspects clés, tels que le renforcement des relations entre les deux secteurs, à l'amélioration des capacités du secteur bénévole et communautaire, et à la simplification de la réglementation pertinente au secteur.

L'ISBC : UNE VUE D'ENSEMBLE

À mesure qu'elle approche de la fin de son mandat quinquennal, l'ISBC continue d'évoluer en ce qui concerne ses engagements en cours. Voici un échantillon des initiatives récentes :

- À l'époque actuelle, où l'information est au cœur de tout, les organismes du secteur bénévole et communautaire doivent être capables de recueillir et de gérer efficacement des données. Des projets de *gestion de l'information/technologie de l'information* (GI/TI) sont en cours et visent à fournir de l'aide et de la formation sur les technologies, à modifier les pratiques de financement, à faciliter l'accès au financement, à mettre sur pied un portail, et à accroître la sensibilité à la GI/TI.

suite...

...suite

- Des représentants du secteur bénévole et communautaire et du gouvernement du Canada ont élaboré, en collaboration, des recommandations sur la *simplification du cadre réglementaire*. On a aussi élaboré un formulaire simplifié de déclaration d'impôt à l'intention des organismes de bienfaisance, de même que de nouvelles lignes directrices sur les activités politiques.
- Le premier programme qui a été élaboré à la suite du travail des tables conjointes de l'ISBC, l'*Initiative canadienne sur le bénévolat*, illustre le potentiel de relation entre les deux secteurs. Le programme, conçu en collaboration, permettra aux organismes de profiter davantage de la contribution des bénévoles, encouragera les Canadiens et les Canadiennes à faire partie d'un organisme bénévole, et mettra en valeur le bénévolat.
- Un certain nombre d'initiatives sont en cours pour *renforcer les capacités* du secteur bénévole et communautaire. Par exemple, un site Web (www.hrvs-rhsbc.ca) fournit de l'information utile sur les ressources humaines; les organismes du secteur bénévole et communautaire peuvent maintenant obtenir de l'information sur les compétences et les capacités que doivent posséder les chefs de file du secteur; un programme d'échange entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire offre aux deux secteurs une occasion unique de formation en cours d'emploi; et des études de cas sur les pratiques exemplaires fournissent des renseignements utiles sur le financement et l'obtention des ressources pour les organismes du secteur bénévole et communautaire.
- On a besoin de plus amples renseignements sur les personnes, les organismes et les processus qui font fonctionner le secteur bénévole et communautaire. Deux *importantes enquêtes nationales* aident à mettre sur pied un inventaire de la situation du secteur, et des chiffres connexes.

À propos de l'Accord

Dès le début, l'ISBC visait à mettre sur pied un accord conjoint, ou une entente cadre, qui fournirait des moyens concrets et évidents pour reconnaître l'importance de la relation entre les deux secteurs. Pendant près de deux ans (de septembre 2000 à juillet 2002), la Table conjointe sur l'Accord, groupe de travail composé d'un nombre égal de cadres supérieurs du gouvernement du Canada et du secteur bénévole et communautaire, a mené le projet de l'Accord. La Table avait reçu un double mandat : formuler un accord entre les deux secteurs, et créer des outils et des mécanismes de mise en œuvre pour donner vie à l'Accord.

Signé le 5 décembre 2001, l'*Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire* est un accord historique inaugurant de meilleures relations entre les deux secteurs. L'Accord est le premier texte qui décrit les valeurs et principes communs qui guideront leur relation de travail, et énonce les engagements de chaque secteur concernant le développement de ces relations. L'Accord, qui résulte de recherches approfondies, de débats animés et de discussions éclairées, renforce les capacités des deux secteurs d'améliorer la qualité de vie au Canada, et constitue un héritage pour bien des générations.

EXTRAIT DU DISCOURS DU TRÔNE

Il [le gouvernement du Canada] mettra en œuvre l'Accord conclu en décembre dernier avec le secteur bénévole afin de l'aider à contribuer à l'atteinte des priorités nationales et à faire valoir les points de vue de ceux qui sont trop souvent exclus.

(30 septembre 2002)

Favoriser sa réussite

L'une des forces de l'Accord, c'est qu'il reconnaît que ses dispositions ne peuvent être concrétisées qu'à l'aide de mesures pratiques. Il exige donc des structures, des processus et des outils organisationnels qui permettront de le mettre en œuvre, de surveiller son évolution dans des secteurs en particulier, et de produire des rapports à ce sujet. La section V de l'Accord, intitulée « L'application

de l'Accord », incite plus particulièrement le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement du Canada à obtenir des résultats relativement à cinq aspects. Ces cinq aspects constituent le cadre sur lequel s'appuie le présent rapport :

- *Une base solide :* mettre sur pied des structures organisationnelles au sein du gouvernement du Canada et dans le secteur bénévole et communautaire pour mettre en œuvre l'Accord.
- *La sensibilisation est essentielle :* sensibiliser les gens au sein du gouvernement du Canada et du secteur bénévole et communautaire, de même que les Canadiens et Canadiennes en général, aux dispositions de l'Accord.
- *La mise en œuvre des Codes :* élaborer des codes de bonnes pratiques pour faciliter les interactions entre les deux secteurs.
- *Le suivi des progrès :* établir des processus pour surveiller la mise en œuvre de l'Accord, pour rendre compte aux Canadiens et Canadiennes des résultats atteints et de l'avancement des priorités.
- *Une aventure commune :* organiser des rencontres régulières des ministres et des représentants du secteur bénévole et communautaire pour faire le point sur les résultats obtenus et les plans.

La section qui suit donne un aperçu des progrès des deux secteurs concernant ces cinq aspects.

FONDEMENT

L'Accord prévoit des valeurs et des principes communs qui façonneront les pratiques futures :

Valeurs :

- démocratie
- civisme actif
- égalité
- diversité
- inclusion
- justice sociale

Principes :

- indépendance
- interdépendance
- dialogue
- coopération et collaboration
- responsabilité envers les Canadiens et Canadiennes

B. Nos réalisations à ce jour

Au cours de la dernière année, le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement du Canada ont commencé à donner vie à l'Accord. La plupart des mesures prises au début de la mise en œuvre visaient à préparer le terrain pour réussir à mettre en œuvre l'Accord au sein du gouvernement du Canada ainsi qu'au sein des milliers d'organismes du secteur bénévole et communautaire de partout au pays. Cela signifie mettre sur pied des structures et des processus qui permettent de superviser les initiatives conjointes ou séparées. Cela signifie aussi sensibiliser davantage les gens à l'importance des relations de travail renouvelées et au rôle essentiel que peut jouer l'Accord dans l'évolution de ces relations. Une grande partie du travail effectué par les deux secteurs à ce sujet a mis l'accent sur les Codes de bonnes pratiques, outils pratiques conçus pour guider les relations en évolution des secteurs, qui tentent de trouver de nouvelles façons de travailler ensemble en matière de dialogue sur les politiques et de financement.

Les pages qui suivent décrivent les principales réalisations des deux secteurs concernant les cinq priorités énoncées dans l'Accord. Bon nombre des indicateurs de progrès qui figurent dans les encadrés résument les principales conclusions des initiatives de recherche distinctes menées par chacun des secteurs durant l'été 2003 (voir Suivi des progrès à la page 16). Pour de plus amples détails sur ces réalisations et sur d'autres réalisations du gouvernement du Canada et du secteur bénévole et communautaire, consultez les documents connexes au présent rapport, accessibles sur le site Web de l'ISBC à l'adresse www.vsi-isbc.ca.

UNE BASE SOLIDE

Des structures organisationnelles appropriées pour mettre en application les dispositions de l'Accord, au gouvernement du Canada comme dans le secteur bénévole et communautaire
(Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire, décembre 2001)

Des structures organisationnelles efficaces, autant conjointes que distinctes, sont essentielles à l'orientation de la mise en œuvre de l'Accord et des Codes de bonnes

pratiques. Dans le cadre des réflexions sur les structures et les processus qui serviraient le mieux les intérêts de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire pendant sa seconde phase, les deux secteurs ont tenu compte des leçons apprises au cours des premières années d'existence de l'Initiative.

- *Comité consultatif ministériel (CCM) :* Le CCM, dirigé par la ministre du Patrimoine canadien, l'honorable Sheila Copps, a comme mandat de rencontrer chaque année le secteur bénévole et communautaire pour étudier les résultats obtenus, rendre des comptes aux Canadiens et Canadiennes concernant l'état de la relation, et orienter les travaux futurs. L'honorable Jane Stewart, ministre du Développement des ressources humaines Canada, est coprésidente du Comité.
- *Forum du secteur bénévole et communautaire :* Constitué de 22 chefs de file du secteur bénévole et communautaire de partout au pays, le Forum supervise les travaux continus de l'ISBC, y compris la mise en œuvre de l'Accord et des Codes. Présidé par Monica Patten, le Forum coordonne aussi la réaction du secteur bénévole et communautaire face aux enjeux clés, et dirige des activités de rayonnement pour accroître la participation du secteur à l'ISBC.

INDICATEURS DE PROGRÈS

Au sein du gouvernement du Canada :

- La plupart des ministères et organismes fédéraux ont nommé une personne (un champion) responsable de la mise en œuvre de l'Accord et des Codes.
- En avril 2003, une rencontre interministérielle a réuni 41 institutions fédérales pour discuter des mesures de mise en œuvre.

Dans le secteur bénévole et communautaire :

- Le Forum du secteur bénévole et communautaire a mis sur pied un sous-comité chargé d'effectuer un suivi des progrès de la mise en œuvre de l'Accord et des Codes.

- *Comité directeur des sous-ministres adjoints :* Les membres du Comité, qui représentent les principaux ministères et tous les organismes centraux, conseillent le CCM, et jouent un rôle de leadership horizontal pour l'ISBC. Le Comité offre aussi des conseils stratégiques aux représentants du gouvernement au sein du Comité directeur conjoint, et s'assure que les initiatives de l'ISBC tiennent compte des intérêts de la collectivité fédérale en général. Eileen Sarkar, sous-ministre adjointe de Patrimoine canadien, et Andrew Treusch, sous-ministre adjoint de Développement des ressources humaines Canada, sont présidente et vice-président, respectivement.
- *Comité directeur conjoint (CDC) :* Constitué de 12 hauts responsables, six du gouvernement du Canada et six du secteur bénévole et communautaire, ce groupe coordonne et supervise le travail de l'ISBC. En plus d'orienter la mise en œuvre et le suivi de l'Accord et des Codes de bonnes pratiques, le CDC joue le rôle d'un forum qui détermine et explore les nouveaux enjeux importants qui font surface dans les deux secteurs. Le CDC a tenu des réunions en février, juin et novembre 2003, et devrait se réunir tous les trimestres jusqu'à la fin de l'ISBC prévue pour mars 2005.

Dans le cadre de l'engagement pris par le gouvernement du Canada concernant la mise en œuvre de l'Accord, le greffier du Conseil privé a rendu les sous-ministres responsables des progrès de la mise en œuvre de l'Accord par l'entremise des contrats axés sur le rendement. Chaque sous-ministre a été invité à nommer un haut fonctionnaire ou champion qui mettrait en valeur l'Accord et les Codes, et qui donnerait l'exemple au sein de son institution. Presque tous les ministères et organismes fédéraux comptent maintenant un tel champion.

Du côté du gouvernement, le ministère du Patrimoine canadien fournit du personnel qui s'occupe de questions liées au secteur bénévole et communautaire, et favorise les relations entre les deux secteurs. Pour ce qui est du secteur bénévole et communautaire, le Forum a l'appui d'un petit nombre d'employés qui ont la responsabilité d'offrir des conseils stratégiques, d'effectuer de la recherche et d'assumer un soutien administratif.

LA SENSIBILISATION EST ESSENTIELLE

Des mesures continues pour mieux sensibiliser les membres du secteur, le gouvernement du Canada et les Canadiens et Canadiennes aux dispositions de l'Accord

(Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire, décembre 2001)

L'une des premières étapes de la mise en œuvre de l'Accord et des Codes de bonnes pratiques consiste à sensibiliser les représentants du gouvernement et du secteur bénévole et communautaire à la façon dont les Codes peuvent être employés pour améliorer les relations de travail entre les deux secteurs. En tenant compte de cette réalité, les deux secteurs ont consacré beaucoup de temps et d'énergie, au cours de la dernière année, à élaborer du matériel didactique qui vise à favoriser la compréhension de l'Accord et des façons pratiques de mettre en œuvre ses principes et engagements.

Outils pratiques

Les champions ministériels ainsi que les représentants du secteur bénévole et communautaire ont accès à des outils, entre autres, à une vidéo de dix minutes qui fournit des données de base et le contexte de l'Accord, ainsi que certains exemples d'études de cas qui expliquent comment appliquer concrètement les Codes.

Les autres outils permettant d'accroître la sensibilisation incluent un guide sur les Codes de bonnes pratiques, qui offre des listes de contrôle et différents exercices pour aider les responsables du gouvernement et du secteur bénévole et communautaire à appliquer les Codes au quotidien. Le guide, qui s'intitule *Sur la route de l'Accord : Un guide pour mettre en œuvre les Codes de bonnes pratiques*, a été élaboré en collaboration par Patrimoine canadien et le Forum du secteur bénévole et communautaire. Les champions de tous les ministères ont reçu un CD-ROM contenant le guide, la vidéo et une présentation PowerPoint sur l'Accord et les Codes. Les organismes du secteur bénévole et communautaire ont aussi accès à ces outils par l'entremise du Forum du secteur bénévole et communautaire.

INDICATEURS DE PROGRÈS

Dans le secteur bénévole et communautaire :

- Un grand nombre d'organismes se servent des sites Web de l'ISBC et du Forum, ainsi que des bulletins, pour obtenir de l'information sur l'Accord et les Codes.
- Les organismes membres et les réseaux du secteur bénévole et communautaire, de même que les centres de ressources, constituent d'autres sources d'information. Certains répondants à l'enquête effectuée en 2003 auprès du secteur ont affirmé qu'ils recevaient l'information de première main puisqu'ils sont membres d'un comité ou d'une table conjointe de l'ISBC.

Au sein du gouvernement du Canada :

- Plus des trois quarts des ministères et des organismes qui ont répondu au questionnaire de 2003 ont mis sur pied une stratégie ministérielle de sensibilisation ou prévoient le faire.
- Un grand nombre de ministères et d'organismes ont communiqué avec le centre de coordination pour le gouvernement fédéral, Patrimoine canadien, afin d'obtenir les outils et les ressources qui leur permettront d'accroître la sensibilisation.

Formation des formateurs

L'été dernier, Patrimoine canadien et le Forum du secteur bénévole et communautaire ont travaillé en collaboration à l'élaboration d'ateliers et de matériel didactique, et à la conception de séances de formation des formateurs visant la concrétisation de l'Accord et des Codes de bonnes pratiques. Les ateliers interactifs, en plus de fournir aux participants des renseignements de base essentiels, indiquent en détail comment utiliser le guide *Sur la route de l'Accord*. Plus de 100 personnes des deux secteurs ont pris part au premier atelier, qui s'est tenu à Fredericton au début de l'automne 2003.

LA MISE EN ŒUVRE DES CODES

Des codes ou des normes de bonnes pratiques pour faciliter les interactions entre les ministères et les organismes du secteur bénévole et communautaire sur des points particuliers de la relation, comme le dialogue sur les politiques, le financement et d'autres questions à préciser
(Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire, décembre 2001)

Quand le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire ont signé l'Accord en décembre 2001, ils savaient que le travail ne faisait que commencer. L'Accord constituait un fondement solide pour de nouvelles relations entre les deux secteurs. Mais comment l'Accord influencerait-il les centaines d'interactions quotidiennes entre les deux secteurs?

FINANCEMENT

Le *Code de bonnes pratiques de financement* est fondé sur la reconnaissance, de la part des deux secteurs, du fait qu'ils sont responsables devant les Canadiens et les Canadiennes, et reconnaît que le secteur bénévole et communautaire doit pouvoir offrir des services de façon durable. Le Code fournit des façons précises de conclure des accords de financement plus souples et uniformes entre les deux secteurs. Au fil du temps, et grâce à la communication continue entre les secteurs, ces pratiques deviendront le fondement d'un nouveau lien de financement entre les deux secteurs.

Donner vie à l'Accord

C'est ici qu'entre en jeu les Codes de bonnes pratiques. Élaborés dans le cadre d'un processus conjoint et adoptés par les deux secteurs en octobre 2002, les Codes de bonnes pratiques visent à orienter la relation entre les secteurs à mesure que ceux-ci explorent de nouvelles façons de collaborer relativement au dialogue sur les politiques et au

financement. Les Codes constituent des sources d'idées concrètes sur la façon de saisir l'esprit et l'orientation de l'Accord, et de les appliquer effectivement au sein d'organismes du secteur bénévole et communautaire et du gouvernement. Les Codes, qui constituent des outils permettant d'en arriver à des changements durables et positifs, concernent l'établissement de liens, l'amélioration des pratiques, la recherche de terrains d'ententes, et l'acceptation des différences. Ils visent aussi à faire du Canada un meilleur milieu de vie en améliorant les politiques et les programmes destinés aux Canadiens et aux Canadiennes. Comme ce sont des documents évolutifs, les Codes changeront au fil du temps pour refléter les expériences de travail que vivent au quotidien les représentants du gouvernement et du secteur bénévole et communautaire.

DIALOGUE SUR LES POLITIQUES

Les pratiques exemplaires énoncées dans *Le Code de bonnes pratiques pour le dialogue sur les politiques* sont fondées sur le principe selon lequel les politiques et les programmes du gouvernement sont de meilleure qualité quand ils profitent de l'expérience, de l'expertise et des connaissances du secteur bénévole et communautaire. Elles représentent des façons pratiques, pour les organismes et les ministères gouvernementaux, de même que pour les organismes du secteur bénévole communautaire, d'approfondir et d'améliorer leur dialogue sur les politiques publiques.

Parmi les bonnes pratiques mentionnées, on compte une meilleure compréhension des objectifs en matière de politiques publiques de l'autre partie. Le Code engage aussi le gouvernement fédéral à examiner, du point de vue du secteur bénévole et communautaire, ou à l'aide d'un cadre d'analyse, ses principales propositions en matière de programme et de politique.

Un réseau de champions
Le gouvernement du Canada utilise son réseau de champions pour faire passer son message. Ce réseau, constitué de hauts fonctionnaires chargés de mettre en place l'Accord et les Codes de bonnes pratiques, s'est réuni au printemps 2003 pour discuter des plans ministériels de mise en œuvre, ainsi que de certains des principaux défis et occasions que les ministères risquent de rencontrer dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord et des Codes. Ces champions continueront de jouer un rôle important dans les initiatives de mise en œuvre au sein du gouvernement du Canada.

INDICATEURS DE PROGRÈS

Dans le secteur bénévole et communautaire :

- La sensibilisation est relativement faible. Selon l'enquête effectuée en 2003 auprès des membres du secteur, les répondants étaient davantage sensibilisés à l'Accord, mais étaient moins sensibilisés au Code de financement, et encore moins au Code pour le dialogue sur les politiques.
- Les répondants ont proposé des façons de renforcer la sensibilisation. Ils ont parlé, par exemple, de cibler des groupes supplémentaires et d'utiliser différents mécanismes pour toucher les gens.

Au sein du gouvernement fédéral :

- Le questionnaire envoyé en 2003 aux institutions fédérales a révélé qu'au cours de la dernière année, cinq ou six ministères et organismes ont beaucoup avancé en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord et des Codes. Ils ont, par exemple, effectué des examens détaillés des ententes de financement avec le secteur bénévole et communautaire pour les rendre plus efficaces et efficientes, ils ont fait connaître les bonnes pratiques au sein de leur ministère, et ils ont mis sur pied des projets visant à engager dans le processus d'élaboration des politiques des groupes qui n'y auraient habituellement pas pris part.
- Pour améliorer la mise en œuvre, les ministères et organismes ont, entre autres, suggéré que l'on partage les réussites et les bonnes pratiques entre ministères.

Un effort de collaboration

Les deux secteurs ont élaboré, en collaboration, des outils pratiques de mise en œuvre des Codes, y compris une vidéo de dix minutes qui présente des études de cas portant sur la mise en œuvre des Codes, de même qu'un guide pratique qui vise à aider les responsables du gouvernement et du secteur bénévole et communautaire à comprendre la façon d'appliquer les Codes au quotidien (voir *La sensibilisation est essentielle* à la page 11).

Documentation des bonnes pratiques

Un premier examen des organismes du secteur bénévole et communautaire et des ministères fédéraux a permis de faire ressortir un certain nombre de bonnes pratiques. Il s'agit de méthodes pratiques et créatives de mise en œuvre des Codes, employées par des organismes des deux secteurs. Des résumés de bonnes pratiques seront distribués l'an prochain dans le but d'entraîner des changements dans les autres ministères et organismes.

LE SUIVI DES PROGRÈS

Des processus pour surveiller l'application de l'Accord, pour rendre compte aux Canadiens et aux Canadiennes de l'état de la relation et des résultats atteints, pour résoudre les conflits, pour convenir des étapes suivantes, et pour examiner les possibilités stratégiques de collaboration future
(Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire, décembre 2001)

L'Accord engage le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire à rendre compte des progrès à mesure qu'ils améliorent leur relation. Pour respecter cet engagement, chaque secteur a mis sur pied un processus de contrôle, de même qu'un cadre de rapport qui répondent à ses besoins particuliers, et qui correspondent à ses caractéristiques uniques. Les stratégies de rapport visent à informer les organismes directeurs des deux secteurs, de même que les Canadiens et les Canadiennes, sur l'avancement de la mise en œuvre, mais aussi à fournir de l'information essentielle à mesure que les secteurs établissent leurs priorités pour l'avenir.

QUI NOUS A RÉPONDU...

...dans le secteur bénévole et communautaire

- 110 représentants d'organismes du secteur;
- la moitié sont des organismes locaux; l'autre moitié sont surtout de portée nationale ou provinciale et dans quelques cas, internationale;
- la plupart d'entre eux offrent des programmes, des services, de l'information au public ou de la formation, ou œuvre à la défense des intérêts;
- large représentation géographique;
- les budgets annuels vont de moins de 1 500 $ à 130 millions de dollars.

...au sein du gouvernement du Canada

- 49 ministères et organismes;
- la plupart d'entre eux ont parlé de liens vivants et concrets avec le secteur; une minorité a affirmé avoir des liens limités ou n'avoir aucun lien;
- les institutions qui ont rendu des comptes représentaient la gamme des différents liens avec le secteur bénévole et communautaire, tant en ce qui concerne le dialogue sur les politiques que la relation de financement.

Des nouvelles des ministères fédéraux

Du côté du gouvernement, on a distribué à 57 institutions fédérales, en juillet 2003, un questionnaire fondé sur les cinq mesures clés énoncées dans l'Accord. À l'automne, 49 ministères et organismes avaient répondu. Les résultats, dont certains sont soulignés dans le présent rapport, permettent de mesurer la façon dont l'Accord et les Codes s'intègrent aux activités du gouvernement du Canada. Pour en savoir davantage sur les conclusions du gouvernement du Canada, consultez le rapport connexe sur la mise en œuvre au sein du gouvernement du Canada à l'adresse www.vsi-isbc.ca.

Communiquer avec le secteur bénévole et communautaire
Pour sa part, le Forum du secteur bénévole et communautaire a mené une enquête auprès des organismes du secteur bénévole et communautaire canadien pour déterminer dans quelle mesure ils connaissaient l'Accord et les Codes, et s'ils les utilisaient au quotidien. L'enquête a été envoyée à plus de 2 000 personnes inscrites sur la liste d'envoi du bulletin du Forum du secteur bénévole et communautaire. En plus de permettre de recueillir des données de base sur les forces et les faiblesses de la mise en oeuvre, les résultats ont permis d'établir les

INDICATEURS DE PROGRÈS

Dans le secteur bénévole et communautaire :

- La plupart des répondants du secteur ont affirmé que leurs relations avec le gouvernement fédéral étaient bonnes.
- Plus de la moitié d'entre eux ont dit que leurs relations n'avaient pas changé ou s'étaient améliorées au cours de la dernière année.
- Les préoccupations mentionnées concernaient l'augmentation des demandes (p. ex., rapports, délais); la diminution du financement, l'augmentation de la bureaucratie et des difficultés relationnelles (roulement de personnel important au gouvernement).

Au sein du gouvernement du Canada :

- La plupart des institutions qui ont répondu au questionnaire ont affirmé qu'elles rencontraient souvent les organismes du secteur bénévole et communautaire dans le cadre de la prestation des programmes.
- Bon nombre de ministères et d'organismes ont affirmé que le ministre ou le sous-ministre avait rencontré des représentants d'organismes du secteur bénévole et communautaire au cours de la dernière année.

priorités du secteur pour l'avenir en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord et des Codes. Ce rapport présente une partie des principales conclusions tirées à la suite de l'enquête auprès du secteur bénévole et communautaire. Pour de plus amples détails, consulter le rapport connexe sur la mise en œuvre au sein du secteur bénévole et communautaire à l'adresse www.vsi-isbc.ca.

UNE AVENTURE COMMUNE

L'organisation d'une réunion régulière des ministres et des représentants du secteur bénévole et communautaire pour faire le point sur les résultats obtenus
(Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire, décembre 2001)

Les deux secteurs s'engagent à tenir des réunions de haut niveau pour évaluer les progrès quant à la mise en œuvre des dispositions de l'Accord; la première rencontre annuelle entre le Comité consultatif ministériel et des membres du Forum du secteur bénévole et communautaire aura lieu en 2004 et devrait permettre de procéder à cet examen. Quand ils se réuniront, les ministres et les responsables du secteur bénévole et communautaire auront l'occasion d'évaluer les progrès réalisés et de réitérer leur engagement en ce qui concerne les plans et les priorités pour l'année à venir.

C. Priorités pour l'avenir

Au cours de la dernière année, le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire ont commencé à mettre en œuvre l'Accord et les Codes de bonnes pratiques. Comme l'explique le présent rapport, les deux secteurs ont réussi à établir une base solide sur laquelle ils pourront s'appuyer pour poursuivre leur travail. Dans l'avenir, les secteurs continueront de s'engager conjointement à mettre en œuvre l'Accord, à collaborer pour mettre sur pied les processus et les outils essentiels, et à favoriser un esprit de bonne volonté au sein du gouvernement du Canada et des organismes du secteur bénévole et communautaire canadiens. Ils prendront plus particulièrement les mesures suivantes :

- continuer de renforcer la relation;
- déterminer, utiliser et promouvoir les bonnes pratiques et les leçons apprises;
- organiser une rencontre régulière entre le Comité consultatif ministériel et des représentants du secteur bénévole et communautaire;
- organiser une rencontre entre des représentants du secteur bénévole et communautaire et les champions des ministères;
- continuer à faire avancer les travaux conjoints en ce qui concerne la réglementation et l'imposition des organismes de bienfaisance, le renforcement des capacités et l'investissement stratégique;
- collaborer pour faire progresser d'autres engagements, entre autres : une entente sur les étapes suivantes, l'élaboration d'une perspective qui tient compte du secteur bénévole et communautaire, et l'examen de modèles de règlement des différends.